



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 7 mars 2023, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 23 février 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 14 représentants 19 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 31 voix

Délibération n° BS-2023/03

**Objet : Convention Plan Local d'Education Artistique et Culturelle (PLEAC)
 Grésivaudan / Parc de Chartreuse 2023-2026**

LISTE DES PRESENTS :

| | |
|---|--|
| 1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie | 5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie |
| | CLOUZEAU Dominique |
| | ESCARON Dominique |
| 2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix | GUSMEROLI Stéphane |
| | MICHALLET Bernard |
| | MOREL Véronique |
| 3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert | 6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Éric |
| 4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix | DELCAMBRE Philippe |
| | LAMIDIEUR Éric |
| 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix PICHON-MARTIN Bertrand | LAVAL Sylvain |
| | PICARD Christian |

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

| | |
|--|--|
| 1° COLLEGE pouvoir = 6 voix SANDRAZ Eric à BERANGER Nathalie | 5° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELPHIN Maurice |
| VIAL Cédric | MONIN Michelle |
| 2° COLLEGE pouvoir = 1 voix DOLGOPYATOFF BURLET Céline à Dominique ESCARON | |
| SUSZYLO Christophe à BREYTON Stéphanie | |
| GERIN Anne | 6° COLLEGE pouvoir = 1 voix |
| 3° COLLEGE pouvoir = 1 voix WOLFF Corine à GUIGUE Gilbert | 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand |
| 4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BÂABÂA Jimmy à MOREL Véronique | ENGRAND Christophe |
| BONNARDON Pierre à GUSMEROLI Stéphane | |

Votants (en voix) : 31
 Exprimés (en voix): 31
 Pour : 31
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

**Objet : Convention Plan Local d'Education
Artistique et Culturelle (PLEAC)
Grésivaudan / Parc de Chartreuse 2023-2026**

Contexte / Principe de la convention

Le Parc de Chartreuse est partenaire du PLEAC en proposant des actions de son programme pédagogique et culturel, en mobilisant les acteurs de son territoire dans ce dispositif, pour mener des actions éducatives et culturelles dans le territoire commun à la Communauté de communes Le Grésivaudan et au Parc de Chartreuse. Le Grésivaudan a 15 communes sur les 43 qui la constituent dans le périmètre du Parc de Chartreuse, soit un bon tiers.

Le Grésivaudan et le Parc de Chartreuse s'engagent dans ce PLEAC avec un objectif de maillage culturel et éducatif du territoire, de rapprocher les jeunes de la démarche artistique, d'appropriation de savoir et de gestes créatifs ; en particulier dans les zones rurales et où il y a peu d'offre ou des difficultés de mobilité.

Objectifs de la convention

- 1/ Développer l'Éducation Artistique et Culturelle pour tous.
- 2/ Veiller à un maillage du territoire durable et équitable.
- 3/ Veiller à la diversité des thématiques et des formes artistiques proposées - Cinq thématiques ont été ciblées comme prioritaires sur la durée de la convention :
 - les arts visuels
 - l'éducation aux médias et à l'information
 - le spectacle vivant
 - la lecture publique
 - le patrimoine
- 4/ Favoriser la co-construction et la transversalité de projets inscrits dans le cadre de référence de l'EAC

Moyens de la convention

Ce partenariat sera formalisé par une convention de 3 ans définissant les engagements de chacun, ainsi que les moyens mobilisés par les signataires.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider le principe de partenariat avec la communauté de communes Le Grésivaudan et le projet de convention,**
- **D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.**

Ainsi fait et délibéré le 7 mars 2023,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **08 MARS 2023**

